

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)**

- 02-513 / 108559  
Sky Media Manufacturing SA, 1462 Yvonand  
reproduction et assemblage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
64 A  
24.03.2002–29.03.2003 (Nouveau permis)

### **Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)**

- 02-518 / 100548  
Laboratoires Serono SA, 1170 Aubonne  
production (matières premières et produits finis) – QA/QC  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
80 A  
04.08.2002–06.08.2005 (Renouvellement/modification)

(A = adultes, J= jeunes gens)

### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (travail en 2 équipes) (Art. 17 LTr)

- 02-180 / 100326  
Stellram Société Anonyme, 1196 Gland  
rectification des plaquettes  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
9 A  
26.03.2001–27.03.2004 (Renouvellement/modification)  
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(A = adultes, J= jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

27 août 2002

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	34
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.08.2002
Date	
Data	
Seite	5432-5433
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 578

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.